

Délibération n°  
2026.031

Séance du 21/03/2026  
N° ordre : 06



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Excusés : 1
- Votants : 25  
dont 1 pouvoir

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	4	voix

**OBJET :**

**Désignation des  
représentants de la  
Commune aux  
syndicats où l'AGGLO  
de Brive adhère  
(SIRTOM et SEBB)**

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le  
site internet : 23/03/2026

Date de télétransmission  
en préfecture : 23/03/2026

Accusé de réception en préfecture  
019-211922901-20260321-DL2026\_031-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2026  
Date de réception préfecture : 23/03/2026

**Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt et un mars deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LANCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Charles Ceyrac (salle Simone Veil) sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

**PRESENTS :**

Eddie MARCOS, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Olivier BOUDY, Gloria BOUYSSOU, Henri ROSENDO, Marie-Paule TOURNADOUR, Ange GUEGUEN, Victoria RIZZI, Laurent MENSIGNAC, Céline CHASTIN, Jimmy ETTORI, Julie MAUGER, Geoffrey GIBERT, Céline PEREIRA, Yoann BARROT, Stéphane BIRYCKI, Brigitte NIRONI, Daniel CHASSAIN, Marie LAPACHERIE, Maxime NICOLAU, Marie-Laure BOURGES, José PEREIRA, Jordan AUDIGUIER, Emma BLONDEL, Stéphane GEORGES, Elodie CHASSAGNE.

**EXCUSES :**

Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE).

**SECRETAIRE :** Maxime NICOLAU

Considérant qu'il convient de désigner divers représentants au sein de syndicats où l'Agglo de Brive adhère ;

Considérant que ces représentants doivent être obligatoirement des conseillers municipaux mais pas nécessairement des conseillers communautaires ;

Considérant que les instances pour lesquelles il faut désigner des représentants sont :

- le SIRTOM de la Région de Brive ;
- le SEBB (Syndicat d'Études du Bassin de Brive).

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation de ces divers représentants ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE les représentants au sein de syndicats où l'Agglo de Brive adhère comme suit :**

SIRTOM (4 titulaires)	
Titulaire 1	Laurent MENSIGNAC
Titulaire 2	Céline CHASTIN
Titulaire 3	Julie MAUGER
Titulaire 4	Marie-Paule TOURNADOUR

SEBB (4 titulaires et 1 suppléant)	
Titulaire 1	Eddie MARCOS
Titulaire 2	Yoann BARROT
Titulaire 3	Stéphane BIRYCKI
Titulaire 4	Marie LAPACHERIE
Suppléant	Maxime NICOLAU

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 mars 2026,

Le Maire



Eddie MARCOS